



Deux semaines de préparation

À LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

EN RÉSUMÉ

Deux semaines organisées par les établissements, en cohérence avec le calendrier Parcoursup (avant la clôture des dossiers de vœux, fin mars).

Le contenu : des heures d'enseignement et d'accompagnement pouvant viser la consolidation et le renforcement disciplinaire et méthodologique ; ainsi que la mise en œuvre de projets propices au développement des compétences psychosociales.

OBJECTIFS

Favoriser la réussite des élèves de lycée professionnel dans leur poursuite d'études en :

- consolidant ou acquérant des compétences et connaissances disciplinaires, générales et professionnelles nécessaires dans une formation post-baccalauréat et en particulier dans l'enseignement supérieur et spécifiquement en BTS, pouvant recouvrir culture générale et expression et, selon les spécialités, sciences, mathématiques, économie-gestion, langues ;
- travaillant la confiance en soi ;
- renforçant l'autonomie et la prise d'initiative dans le travail personnel ;
- développant les capacités à travailler en mode projet.

EN COMPLÉMENT

Pendant l'horaire de soutien au parcours

- Suivre les séances prévues dans le cadre du parcours personnalisé destiné à préparer son projet professionnel, poursuites d'études ou insertion.
- Identifier les compétences acquises et à développer.
- Découvrir et connaître la procédure Parcoursup.

ACTEURS

Enseignants, formateurs, équipe éducative et partenaires du lycée et des établissements proposant des formations post-bac, y compris éventuellement par apprentissage, seuls ou en co-intervention.

LIENS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

- Les Cordées de la réussite.
- Le mentorat en lycée professionnel (« 1 jeune 1 mentor », Cordées de la réussite, programme P-Tech).
- Les colorations des formations conduisant aux diplômes professionnels.

OPTIONNEL

Temps d'immersion et d'observation en entreprise ou en établissement relevant de formations post-bac tout au long de l'année (dans la limite d'une semaine).

Attention, il ne s'agit pas de PFMP qui donnent droit à l'allocation de stage.